

# Mémo des bonnes pratiques du télétravail

## Télétravail en situation de confinement

1

### S'organiser et travailler en présence de sa famille

- Anticiper et planifier vos réunions
- Utiliser des outils adaptés tels que des écouteurs

2

### Organiser sa journée de travail

- Avoir un rythme
- Organiser son activité la veille
- Etablir des listes réalistes d'activité
- Définir des horaires
- Faire des pauses

3

### Organiser son espace de travail

- Utiliser les matériels du quotidien
- Travailler avec une ergonomie satisfaisante pour vous-même
- Prendre soin de soi

4

### Garder le contact

- Utiliser le matériel mis à votre disposition et ne pas hésiter à privilégier la visio pour rompre l'isolement
- Organiser des réunions ou des « têtes à têtes »
- Contacter régulièrement vos collègues, équipes ou hiérarchie

### Les différences majeures avec le télétravail en situation habituelle

- Télétravail à 100% du temps de travail pendant toute la période de confinement définie par les autorités sans possibilité de réversibilité
- Télétravail effectué au domicile identifié par l'employeur mais aussi dans des lieux de villégiature
- Reporting structuré au coup par coup par le manager

## Télétravail en situation habituelle

1

### Organiser sa journée de travail

- Organiser son activité la veille
- Etablir des listes réalistes d'activité
- Faire des pauses

2

### Organiser son espace de travail

- Utiliser des matériels adaptés
- Travailler avec une ergonomie satisfaisante pour vous-même
- Investir dans un support mobile de PC ou dans un siège ergonomique
- Prendre soin de soi

3

### Garder le contact

- Utiliser le matériel mis à votre disposition
- Organiser des réunions ou des « têtes à têtes »
- Contacter régulièrement vos collègues, équipes ou hiérarchie

### Les différences majeures avec le télétravail en situation de confinement

- Télétravail entre 1 et 3 jours / semaine
- Les journées en télétravail ne sont pas reportables ni réversibles à tout moment
- Situation de télétravail définie pour un an sauf réversibilité
- Télétravail effectué au domicile identifié par l'employeur
- Reporting beaucoup plus structuré avec le manager